

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

FCP d'Amundi

**RAPPORT ANNUEL - 31/03/2025**

Société de gestion

**AMUNDI ASSET MANAGEMENT**

Sous déléataire de gestion comptable en titre

**SOCIETE GENERALE**

Dépositaire

**SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Sommaire

<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>4</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>5</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>7</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>9</b>
<b>Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</b>	<b>15</b>
<b>Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>17</b>
<b><u>COMPTES ANNUELS</u></b>	
<b>Bilan</b>	<b>23</b>
Actif	23
Passif	24
<b>Compte de résultat</b>	<b>25</b>
<b><u>ANNEXE</u></b>	
<b>Stratégie et profil de gestion</b>	<b>28</b>
<b>Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>29</b>
<b>Règles &amp; méthodes comptables</b>	<b>30</b>
<b>Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice</b>	<b>33</b>
<b>Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice</b>	<b>34</b>
<b>Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions</b>	<b>35</b>
<b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>	<b>36</b>
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	36
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	37
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	38
Exposition directe sur le marché des devises	39
Exposition directe aux marchés de crédit	40
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	41
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	42
<b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>	<b>43</b>
Créances et dettes - ventilation par nature	43
Frais de gestion, autres frais et charges	44
Engagements reçus et donnés	45
Acquisitions temporaires	45
Instruments d'entités liées	46
<b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>	<b>47</b>
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	47

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	48
<b>Inventaire des actifs et passifs</b>	<b>49</b>
<b>Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>55</b>
<b>Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>58</b>
<b>Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b>	<b>58</b>
<b>Synthèse de l'inventaire</b>	<b>59</b>
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>60</b>
<b>Information SFDR</b>	<b>63</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Date de création : 27/11/2024

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Rapport d'activité

### Janvier 2025

Les dernières statistiques révèlent une stagnation de la zone euro, avec une croissance du PIB réel de 0,9 % au quatrième trimestre, caractérisée par de fortes disparités. L'Espagne a enregistré une croissance trimestrielle de +0,8 %, tandis que l'Allemagne et la France ont subi des reculs de -0,2 % et -0,1 %, respectivement. L'Allemagne, en ralentissement, a révisé ses prévisions de croissance pour 2025, les abaissant de 1,1 % à 0,3 % (0,2 % selon la Bundesbank). La France est confrontée à des incertitudes politiques et à une augmentation du chômage au quatrième trimestre, avec un affaiblissement de l'effet des Jeux Olympiques. Les enquêtes PMI de décembre continuent d'indiquer une contraction de l'industrie manufacturière, bien qu'une stabilisation soit observée. Les risques pesant sur l'activité incluent une baisse de la confiance, des tensions géopolitiques et des conditions de financement difficiles.

L'inflation annuelle dans la zone euro a atteint 2,5 % en janvier 2025, contre 2,4 % en décembre 2024. Les services affichent le taux le plus élevé à 3,9 %, cette hausse étant principalement due à l'augmentation des prix de l'énergie. La Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé à l'unanimité d'abaisser son taux de dépôt de 25 points de base, le portant à 2,75 %. Christine Lagarde a averti que l'activité économique resterait faible à court terme, avec des risques orientés à la baisse. Néanmoins, la BCE estime que l'augmentation des revenus réels et l'atténuation des effets de la politique monétaire restrictive pourraient favoriser une reprise de la demande. Au Royaume Uni la dynamique économique est restée faible avec une baisse des ventes de détail et des perspectives négatives sur le secteur industriel. L'indice des prix à la consommation est ressorti à 2.5% et l'inflation-cœur à 3.5%. La Banque d'Angleterre a maintenu un taux d'intérêt de 4,75 %.

### Février 2025

La croissance en Europe reste sous pression, l'Allemagne peinant à sortir de la récession et le secteur des services en France montrant des signes de détérioration. Cependant, les élections allemandes, l'adoption d'un budget en France et les pourparlers de paix en Ukraine sont des développements positifs. Les données indiquent une croissance du PIB faible au premier trimestre, similaire au ralentissement du quatrième trimestre 2024. L'indice PMI composite de la zone euro est resté stable à 50,2 en février, la faiblesse des services étant compensée par une légère amélioration manufacturière. En Allemagne, l'enquête ZEW montre une amélioration modeste des attentes, mais l'évaluation des "conditions actuelles" demeure faible, alors que l'indice IFO inchangé signal une persistance des contraintes. La contraction du secteur industriel européen se poursuit, et la production devrait rester faible au début de 2025 en raison de problèmes structurels. La production industrielle de la zone euro a baissé de -1,1% par rapport à décembre et reste environ 7% inférieure à son niveau d'avant l'invasion de l'Ukraine.

Il n'y a pas eu de conseil de politique monétaire pour la Banque centrale européenne (BCE) en février, mais les commentaires des responsables montrent des points de vue contrastés parmi ses membres. Cependant, les investisseurs anticipent désormais un assouplissement substantiel de la politique monétaire tout au long de cette année, avec des projections indiquant que le taux de dépôt pourrait être abaissé à moins de 2% d'ici la fin de 2025.

L'inflation au Royaume-Uni a augmenté, atteignant 3% en janvier, contre 2,5% l'année précédente, en raison de la hausse des prix alimentaires. L'inflation des services a également grimpé à 5% contre 4,4%, en raison d'un rebond des tarifs aériens. Bien que l'inflation de base soit stable, la forte augmentation des coûts du travail et les hausses anticipées des prix réglementés en avril pourraient la relancer en 2025. En réponse à cet environnement stagflationniste, la Banque d'Angleterre (BoE) a réduit ses taux d'intérêt de 25 points de base. Cette décision fait suite à des révisions à la baisse des prévisions de croissance, la BoE abaissant ses projections pour 2025 de 1,50% à 0,75%. Les marchés anticipent trois baisses supplémentaires des taux d'ici fin 2025, projetant des taux à 3,75% d'ici la fin de l'année.

Au niveau marché, le MSCI Europe clôture le mois sur note positive de +3.63%, finissant devant les marchés américains (le S&P 500 a perdu -1.40% sur le mois).

### Mars 2025

Face aux mesures protectionnistes de Washington et au risque d'un retrait de son soutien militaire à l'Ukraine, les dirigeants européens ont maintenu leur cohésion.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Fait historique, quelques jours seulement après les élections législatives allemandes, les verrous de la dépense publique ont sauté, et le futur Chancelier Mertz (CDU) appuyé par une coalition avec le SPD et les Verts, lance un vaste plan de relance. Sur les €500 milliards d'investissement dans les infrastructures annoncées, €100Mds iront à la défense, ce qui constitue un changement radical. Cet effort budgétaire devrait augmenter la croissance potentielle de l'Allemagne et avec elle, celle de la zone euro. En conséquence, les économistes ont ajusté à la hausse leurs prévisions.

Les enquêtes PMI du mois de mars projettent toujours une contraction de l'activité manufacturière mais les perspectives s'améliorent nettement en Allemagne dont l'industrie est en stagnation depuis la pandémie.

L'inflation de la zone euro continue de baisser avec un indice des prix harmonisés (de février publié en mars) de 2.3% (versus 2.4% en janvier). Si l'inflation baisse en Allemagne, elle reste à 2.6%, largement au-dessus de celle de la France dont la dynamique économique est faible. Constatant la tendance baissière de l'inflation et malgré les risques liés à la guerre commerciale avec les Etats-Unis, la Banque centrale européenne a baissé ses taux directeurs de 0.25% ramenant son taux de dépôt à 2.5%. La Banque d'Angleterre en revanche a maintenu ses taux en mars à 4.5% devant une inflation toujours élevée à 3.7%.

Au niveau marché, le MSCI Europe clôture le mois sur une performance négative de -4.01% contre -4.45% pour le fonds. La sous-performance s'explique principalement par l'absence de valeurs du secteur de l'énergie dans le fonds (contribution -41 bps).

Du 27 novembre 2024 au 31 mars 2025, la performance de la Part Acc est de 5,11%. Celle du benchmark est de 6,50%.

*La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
SAP SE	3 669 476,49	194 003,55
ASML HOLDING N.V.	3 531 632,30	184 077,39
NOVO NORDISK AS	3 515 051,02	173 119,29
ASTRAZENECA PLC	3 048 787,86	170 113,32
NOVARTIS AG-NOM	2 901 490,22	164 604,34
HSBC HOLDINGS PLC	2 706 251,42	-
SIEMENS AG-NOM	2 530 706,95	148 585,94
INVESTOR AB	1 037 074,65	1 110 350,40
SCHNEIDER ELECTRIC SA	1 978 746,31	105 436,70
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	1 930 265,05	112 290,78

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR

*(en devise de comptabilité de l'OPC)*

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Informations spécifiques

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Règlements SFDR et taxonomie :

#### Article 8 – gestion passive – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## **Article 8 – gestion passive – au titre de l'article 11 de SFDR**

Le fonds est classé conformément à l'article 8 du Règlement UE 2019/2088 dit « Disclosure » et vise à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Au cours de la période, le Gérant de l'OPC a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales :

- Via la méthodologie de l'indice répliqué qui vise à obtenir un score ESG supérieur au score ESG de son indice parent ou de l'univers éligible à l'indice, et.
- Dans son processus d'investissement, en excluant tous les émetteurs mentionnés dans la liste d'exclusion de la Politique d'Investissement Responsable (sauf si cela est précisé spécifiquement dans le Prospectus de l'OPC).

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales telles que décrites à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et peut, au cours de la période considérée, avoir partiellement investi dans des activités économiques qui ont contribué à [un] objectif[s] environnemental[aux] au sens du Règlement « Disclosure ».

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

## **Exclusions normatives liées aux conventions internationales :**

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

## **Exclusions sectorielles :**

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

### **• Charbon thermique**

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon thermique sont à des stades de développement plus précoces, y compris ceux annoncés, proposés, et avec un statut préautorisé, font l'objet d'un suivi annuel.

Concernant l'extraction minière, Amundi exclut :

- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique représente 70 millions de tonnes ou plus.

Pour les entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme approprié, Amundi exclut :

- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## • Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

## • Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

La note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Cette politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

## • Armement nucléaire

Amundi restreint les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

## • Armes à uranium appauvri

Bien qu'elles ne soient pas soumises à une interdiction ou à une restriction par un traité international, les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://le-groupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2024

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

## Politique de rémunérations

### 1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### 1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires <sup>1</sup>) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

<sup>1</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## 1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales

ESG :

- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

### 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés		
• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		-
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		446 660,00
- Change à terme :	-	
- Future :	446 660,00	
- Options :	-	
- Swap :	-	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	
Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie	
Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace	
Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 mars 2025**

**AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
AMUNDI ASSET MANAGEMENT  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF relatifs à l'exercice de 4 mois et 4 jours clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27/11/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF



## Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF

### Observation

En application de la loi, nous vous signalons que la vérification des dispositions légales et réglementaires appelle de notre part l'observation suivante :

Le taux maximum de frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services fixé à 0,20% par an n'a pas été respecté sur la période du 29 novembre 2024 au 31 mars 2025. En effet, sur cette période, le taux appliqué est de 0,30%.

La situation a été régularisée en mai 2025. Le taux de provisionnement des frais de gestion a été corrigé et une reprise de provision a été comptabilisée à hauteur de 27 673 euros.

### Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Points clés de l'audit</b>	<b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b>
<p>Les principaux risques de ce fonds concernent les instruments financiers de son portefeuille.</p> <p>Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du fonds et dans les états financiers.</p> <p>Nous avons donc concentré nos travaux sur l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille.</p> <p><b>Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b></p> <p>La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes.</p> <p>Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.</p>	<p>Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le fonds à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.</p>

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF



## Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF

La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	
<b>Points clés de l'audit</b>	<b>Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques</b>
<b>Existence des instruments financiers</b>  Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du fonds. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice.  Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du fonds.  L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le fonds entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à son nom. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF



## Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l' OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF par la société de gestion en date du 20/12/2024.

Au 31 mars 2025, notre cabinet était dans la 1<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption, soit la 1<sup>ème</sup> année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

#### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels du fonds présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Il incombe à la société de gestion de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF



## Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.12.03 16:29:54 +0100

## Comptes annuels

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Bilan Actif

31/03/2025

Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A) <sup>(1)</sup></b>	<b>103 294 881,17</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 294 881,17	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C) <sup>(1)</sup></b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>4 520,00</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b>	<b>103 299 401,17</b>	-
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>382 112,86</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>165 060,29</b>	-
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>547 173,15</b>	-
<b>Total Actif I + II</b>	<b>103 846 574,32</b>	-

<sup>(1)</sup> Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Bilan Passif

31/03/2025

Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	99 596 874,15	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	4 179 597,70	-
<b>Capitaux propres I</b>	<b>103 776 471,85</b>	-
<b>Passifs de financement II <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II) <sup>(1)</sup></b>	-	-
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>11 650,00</b>	-
<b>Emprunts</b>	-	-
<b>Autres passifs éligibles (C)</b>	-	-
<b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>	<b>11 650,00</b>	-
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>52 119,52</b>	-
<b>Concours bancaires</b>	<b>6 332,95</b>	-
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>58 452,47</b>	-
<b>Total Passifs: I + II + III + IV</b>	<b>103 846 574,32</b>	-

<sup>(1)</sup> Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Compte de résultat

31/03/2025

Devise	EUR	EUR
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	571 521,54	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC <sup>(1)</sup>	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	881,85	-
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>572 403,39</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-7,26	-
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-7,26</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>572 396,13</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-47 926,94	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-47 926,94</b>	<b>-</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B</b>	<b>524 469,19</b>	<b>-</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>71 340,47</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total revenus nets I = C + D</b>	<b>595 809,66</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Compte de résultat (suite)

31/03/2025

Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	30 501,05	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-229 094,21	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>	<b>-198 593,16</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>	<b>-616 238,18</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>	<b>-814 831,34</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-3 076 956,99	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-189,98	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G</b>	<b>-3 077 146,97</b>	<b>-</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>	<b>7 475 766,35</b>	<b>-</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>	<b>4 398 619,38</b>	<b>-</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
<b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III - IV - V</b>	<b>4 179 597,70</b>	<b>-</b>

## Annexe

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Stratégie et profil de gestion

### Objectif de gestion :

Le FCP est un OPCVM géré activement.

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une exposition aux sociétés de grandes et moyennes capitalisations boursières des marchés développés européens tout en améliorant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du portefeuille par rapport à l'indice MSCI Europe Index (l' « Indicateur de Référence »).

Le FCP mettra en œuvre une stratégie de gestion systématique telle que décrite dans la section « Processus d'investissement ».

Le niveau maximum anticipé d'écart de performance ex-ante entre le FCP et son Indicateur de Référence (« Tracking Error ») devrait être compris dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

<i>Exprimés en EUR</i>	<b>31/03/2025</b>	-	-	-	-
<b>Actif net total</b>	<b>103 776 471,85</b>	-	-	-	-

<i>Exprimés en EUR</i>	<b>31/03/2025</b>	-	-	-	-
------------------------	-------------------	---	---	---	---

<b>Part Acc</b>					
<b>FR001400SDI8</b>					
Nombre de parts ou actions	<b>9 873 598,00</b>	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	<b>10,5105</b>	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes ( <i>y compris acomptes</i> )	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur ( <i>personnes physiques</i> ) <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup>	<b>-0,02</b>	-	-	-	-

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

### **Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)**

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

### **Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice**

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

**Information** : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 4 mois et 4 jours.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par l'Autorité des normes comptables ANC n°2020-07 du 4 décembre 2020 modifié par le règlement ANC n° 2022-03 du 3 juin 2022 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. La Société de Gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres (si applicable) sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.
- Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change au fixing WM / Reuters du jour même d'arrêt de la valeur liquidative du FCP.

## Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

## Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

## Devise de comptabilité

La comptabilité du FCP est effectuée en Euros.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

## **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

## **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

31/03/2025

Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	-	-
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) <sup>(1)</sup>	112 869 105,80	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 341 363,00	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	524 469,19	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-198 593,17	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-3 077 146,97	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>103 776 471,85</b>	<b>-</b>

<sup>(1)</sup> Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

### Part Acc

FR001400SDI8	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	10 466 598	112 869 105,80
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-593 000	-6 341 363,00
<b>Solde net des souscriptions/rachats</b>	<b>9 873 598</b>	<b>106 527 742,80</b>

### Part Acc

	En montant
Commissions de souscription acquises	233 879,47
Commissions de rachat acquises	-9 912
<b>Total des commissions acquises</b>	<b>223 967,47</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action <i>EUR</i>	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400SDI8	Part Acc	Capitalisable	EUR	103 776 471,85	9 873 598	10,5105

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

Ventilation des expositions significatives par pays						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Royaume-Uni +/-	France +/-	Suisse +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	103 294,88	23 598,91	17 484,69	15 103,37	14 790,91	7 742,30
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	446,66	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>103 741,54</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>

### Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Ventilation par nature de taux						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-	
<b>Actif</b>						
Dépôts	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>165,06</b>	-	-	-	-	165,06
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	<b>-6,33</b>	-	-	-	-	-6,33
Emprunts	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	<b>N/A</b>	-	-	-	-	-
Options	<b>N/A</b>	-	-	-	-	-
Swaps	<b>N/A</b>	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	<b>N/A</b>	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>N/A</b>	-	-	-	-	<b>158,73</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*  
ventilation par maturité

Ventilation par durée résiduelle							
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	165,06	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-6,33	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>158,73</b>	-	-	-	-	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>GBP +/-</b>	<b>CHF +/-</b>	<b>SEK +/-</b>	<b>DKK +/-</b>	<b>Autres devises +/-</b>
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	23 746,32	15 103,37	5 319,94	3 069,35	1 435,62
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	85,14	17,99	85,26	31,74	118,55
Comptes financiers	39,72	19,50	18,86	2,87	8,61
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 871,18</b>	<b>15 140,86</b>	<b>5 424,06</b>	<b>3 103,96</b>	<b>1 562,78</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	<b>Invest. Grade</b> +/-	<b>Non Invest. Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux <sup>(1)</sup> dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

<sup>(1)</sup> Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
<b>Créances</b>		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
<b>Dettes</b>		
Collatéral espèces	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>						-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2025
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	353 947,56
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	28 165,30
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
<b>Total des créances</b>	<b>382 112,86</b>
<b>Dettes</b>	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-47 926,94
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-4 192,58
<b>Total des dettes</b>	<b>-52 119,52</b>
<b>Total des créances et dettes</b>	<b>329 993,34</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé (DIC).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC <sup>(1)</sup>	Actif net	0.20 % par an maximum
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

<sup>(1)</sup> incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

Part Acc	
FR001400SDI8	31/03/2025
Frais fixes	47 926,94
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

*Le taux maximum de frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services fixé à 0,20% par an n'a pas été respecté sur la période du 29 novembre 2024 au 31 mars 2025. En effet, sur cette période, le taux appliqué est de 0,30%.*

*La situation a été régularisée en mai 2025. Le taux de provisionnement des frais de gestion a été corrigé et une reprise de provision a été comptabilisée à hauteur de 27 673 euros.*

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Engagements reçus et donnés

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>31/03/2025</b>
<b>Garanties reçues</b>	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
<b>Garanties données</b>	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>	-
<b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>	-
<b>Autres engagements hors-bilan</b>	-
<b>Total</b>	-

## Acquisitions temporaires

<b>Autres engagements (par nature de produit)</b>	<b>31/03/2025</b>
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
	-	-	-
<b>Total</b>			-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Détermination et ventilation des sommes distribuables

### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2025	-
Devise	EUR	EUR
<b>Revenus nets</b>	<b>595 809,66</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>595 809,66</b>	-
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>595 809,66</b>	-

#### Part Acc

FR001400SDI8 31/03/2025 -

Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	595 809,66	-
<b>Total</b>	<b>595 809,66</b>	-

#### (\*) Information relative aux acomptes versés

Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-

#### (\*\*) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution

Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/03/2025	-
Devise	EUR	EUR
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-814 831,34</b>	<b>-</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-814 831,34</b>	<b>-</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-814 831,34</b>	<b>-</b>

### Part Acc

FR001400SDI8	31/03/2025	-
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-814 831,34	-
<b>Total</b>	<b>-814 831,34</b>	<b>-</b>
<b>(*) Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>103 294 881,17</b>	<b>99,54</b>
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>103 294 881,17</b>	<b>99,54</b>
<b>Aérospatiale</b>			<b>2 177 388,70</b>	<b>2,10</b>
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	5 265	857 036,70	0,83
SAFRAN	EUR	5 456	1 320 352,00	1,27
<b>Aérospatiale et défense</b>			<b>389 079,57</b>	<b>0,37</b>
LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	8 679	389 079,57	0,37
<b>Agences de médias</b>			<b>762 692,92</b>	<b>0,74</b>
AUTO TRADER GROUP PLC	GBP	54 421	483 958,99	0,47
PUBLICIS GROUPE	EUR	1 514	131 324,36	0,13
WPP PLC	GBP	21 225	147 409,57	0,14
<b>Agriculture et pêche</b>			<b>368 097,46</b>	<b>0,35</b>
MOWI ASA	NOK	21 525	368 097,46	0,35
<b>Aluminium</b>			<b>488 772,49</b>	<b>0,47</b>
NORSK HYDRO ASA	NOK	92 208	488 772,49	0,47
<b>Articles de luxe</b>			<b>1 058 927,70</b>	<b>1,02</b>
CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	CHF	6 617	1 058 927,70	1,02
<b>Assurance services complets</b>			<b>3 918 709,90</b>	<b>3,78</b>
ALLIANZ SE-NOM	EUR	3 696	1 301 361,60	1,26
AXA SA	EUR	21 387	842 647,80	0,81
ZURICH INSURANCE GROUP AG	CHF	2 758	1 774 700,50	1,71
<b>Assurance vie</b>			<b>1 485 004,86</b>	<b>1,43</b>
AGEAS NV	EUR	3 612	199 924,20	0,19
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	13 411	434 248,18	0,42
PRUDENTIAL PLC	GBP	86 180	850 832,48	0,82
<b>Automobiles</b>			<b>1 236 602,89</b>	<b>1,19</b>
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	20 241	1 096 859,79	1,06
RENAULT SA	EUR	3 002	139 743,10	0,13
<b>Banques</b>			<b>12 041 211,64</b>	<b>11,60</b>
ABN AMRO GROUP N.V.	EUR	48 744	943 683,84	0,91
AIB GROUP PLC	EUR	12 392	73 732,40	0,07
BANCO BPM SPA	EUR	6 147	57 449,86	0,05
BANCO SANTANDER SA	EUR	266 773	1 652 925,51	1,59

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
BANQUE CANTONALE VAUDOISE	CHF	2 898	292 301,54	0,28
BNP PARIBAS	EUR	14 838	1 141 190,58	1,10
BPER BANCA SPA	EUR	78 861	568 587,81	0,55
CAIXABANK	EUR	68 475	491 239,65	0,47
ERSTE GROUP BANK	EUR	12 799	815 552,28	0,79
FINECOBANK	EUR	18 752	341 192,64	0,33
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	251 049	2 621 637,34	2,53
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	241 392	1 142 749,73	1,10
LLOYDS BANKING GROUP PLC	GBP	671 122	578 054,30	0,56
NATWEST GROUP PLC	GBP	76 477	412 885,33	0,40
NORDEA BANK ABP	EUR	677	7 968,29	0,01
SOCIETE GENERALE SA	EUR	2 116	87 581,24	0,08
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	77 914	812 479,30	0,78
<b>Biotechnologie</b>			<b>3 703 987,74</b>	<b>3,57</b>
LONZA GROUP AG N	CHF	1 971	1 118 154,54	1,08
NOVO NORDISK AS	DKK	41 064	2 585 833,20	2,49
<b>Boissons non alcoolisées</b>			<b>167 664,24</b>	<b>0,16</b>
JDE PEETS B V	EUR	8 292	167 664,24	0,16
<b>Brasseurs</b>			<b>1 339 852,04</b>	<b>1,29</b>
CARLSBERG B	DKK	123	14 455,46	0,01
HEINEKEN HOLDING NV	EUR	9 157	612 603,30	0,59
HEINEKEN NV	EUR	9 456	712 793,28	0,69
<b>Chaussures</b>			<b>12 292,11</b>	<b>0,01</b>
PUMA AG	EUR	549	12 292,11	0,01
<b>Chimie de spécialité</b>			<b>3 518 182,26</b>	<b>3,39</b>
AIR LIQUIDE	EUR	8 645	1 514 085,30	1,46
BRENTAG AG	EUR	303	18 058,80	0,02
COVESTRO AG	EUR	3 775	224 235,00	0,22
CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	3 136	109 536,09	0,10
GIVAUDAN N	CHF	276	1 096 780,54	1,06
YARA INTERNATIONAL ASA	NOK	20 010	555 486,53	0,53
<b>Composants électriques</b>			<b>1 753 551,01</b>	<b>1,69</b>
PRYSMIAN SPA	EUR	2 216	111 597,76	0,11
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 791	1 641 953,25	1,58
<b>Construction lourde</b>			<b>783 798,07</b>	<b>0,76</b>
BOUYGUES	EUR	21 527	783 798,07	0,76
<b>Conteneurs et emballages</b>			<b>27 799,10</b>	<b>0,03</b>
SIG GROUP LTD	CHF	1 629	27 799,10	0,03

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Cuivre</b>			58 358,13	0,06
ANTOFAGASTA PLC	GBP	2 927	58 358,13	0,06
<b>Défense</b>			165 780,00	0,16
THALES SA	EUR	675	165 780,00	0,16
<b>Détaillants et grossistes Alimentation</b>			888 916,91	0,86
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	14 714	288 394,40	0,28
TESCO PLC	GBP	151 233	600 522,51	0,58
<b>Distillateurs et viticulteurs</b>			2 060 183,70	1,99
DIAGEO	GBP	51 467	1 238 934,96	1,20
PERNOD RICARD	EUR	8 999	821 248,74	0,79
<b>Distributeurs diversifiés</b>			487 347,45	0,47
MARKS AND SPENCER GROUP	GBP	114 722	487 347,45	0,47
<b>Distributeurs Habillement</b>			1 389 298,63	1,34
HENNES & MAURITZ AB-B SHS	SEK	48 560	590 066,63	0,57
INDITEX	EUR	15 104	692 518,40	0,67
ZALANDO	EUR	3 360	106 713,60	0,10
<b>Divers produits de consommation courante</b>			794 228,88	0,77
HALEON PLC	GBP	169 857	794 228,88	0,77
<b>Eau</b>			872 066,13	0,84
SEVERN TRENT PLC	GBP	28 834	872 066,13	0,84
<b>Édition</b>			2 895 276,68	2,79
PEARSON	GBP	34 062	495 758,09	0,48
RELX PLC	GBP	30 501	1 411 607,49	1,36
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	6 882	987 911,10	0,95
<b>Électricité alternative</b>			5 332,65	0,01
ORSTED SH	DKK	132	5 332,65	0,01
<b>Électricité conventionnelle</b>			2 505 360,00	2,41
ENEL SPA	EUR	191 773	1 437 722,18	1,38
IBERDROLA SA	EUR	66 084	987 294,96	0,95
SSE PLC	GBP	4 218	80 342,86	0,08
<b>Équipements de technologie de production</b>			2 862 744,00	2,76
ASML HOLDING N.V.	EUR	4 724	2 862 744,00	2,76
<b>Équipements de télécommunications</b>			525 251,32	0,51
NOKIA OYJ	EUR	108 523	525 251,32	0,51
<b>Équipements médicaux</b>			488 774,55	0,47
SARTORIUS AG PFD	EUR	626	133 713,60	0,13
SONOVA HOLDING AG	CHF	1 323	355 060,95	0,34
<b>Expert en finance</b>			3 338 225,99	3,22
3I GROUP	GBP	25 490	1 101 414,11	1,06

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	948	257 950,80	0,25
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	EUR	2 122	145 993,60	0,14
LONDON STOCK EXCHANGE	GBP	8 180	1 120 186,41	1,08
M&G PLC	GBP	300 457	712 681,07	0,69
<b>Fournitures médicales</b>			<b>1 658 388,29</b>	<b>1,60</b>
ALCON INC	CHF	14 406	1 254 373,34	1,21
AMPLIFON	EUR	21 634	404 014,95	0,39
<b>Gestion financière</b>			<b>478 351,38</b>	<b>0,46</b>
EDENRED	EUR	15 977	478 351,38	0,46
<b>Gestionnaires d'actifs</b>			<b>726 052,23</b>	<b>0,70</b>
SCHRODERS LTD	GBP	18 994	78 940,23	0,08
SOFINA SA	EUR	2 742	647 112,00	0,62
<b>Habillement et accessoires</b>			<b>2 898 348,92</b>	<b>2,79</b>
HERMES INTERNATIONAL	EUR	584	1 408 024,00	1,36
KERING	EUR	2 031	387 758,52	0,37
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1 658	947 878,60	0,91
MONCLER SPA	EUR	2 733	154 687,80	0,15
<b>Hôtels</b>			<b>419 420,32</b>	<b>0,40</b>
ACCOR SA	EUR	3 273	137 105,97	0,13
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	2 863	282 314,35	0,27
<b>Industries diversifiées</b>			<b>3 817 656,00</b>	<b>3,68</b>
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	39 546	1 013 636,49	0,98
SIEMENS AG-NOM	EUR	11 115	2 355 268,50	2,27
SIEMENS ENERGY N	EUR	5 433	292 512,72	0,28
SMITHS GROUP	GBP	6 771	156 238,29	0,15
<b>Internet</b>			<b>1 186 593,65</b>	<b>1,14</b>
PROSUS N V	EUR	10 830	461 087,25	0,44
SCOUT 24 AG	EUR	7 526	725 506,40	0,70
<b>Logiciels</b>			<b>3 321 854,65</b>	<b>3,20</b>
SAP SE	EUR	13 205	3 227 302,00	3,11
TEMENOS AG-NOM	CHF	1 327	94 552,65	0,09
<b>Matériaux et accessoires de construction</b>			<b>1 808 072,17</b>	<b>1,74</b>
ASSA ABLOY AB	SEK	6 116	169 038,72	0,16
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	4 632	424 754,40	0,41
GEBERIT AG-NOM	CHF	1 191	685 377,98	0,66
SIKA LTD	CHF	2 371	528 901,07	0,51
<b>Matériel de production d'énergie renouvelable</b>			<b>156 707,19</b>	<b>0,15</b>
VESTAS WIND SYSTEM A/S	DKK	12 317	156 707,19	0,15

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Matériels informatiques</b>			327 622,41	0,32
LOGITECH INTERNATIONAL NOM	CHF	4 236	327 622,41	0,32
<b>Outillage: construction et manutention</b>			1 441 997,72	1,39
EPIROC AB	SEK	40 877	757 588,42	0,73
EPIROC AB	SEK	42 195	684 409,30	0,66
<b>Outillage industriel</b>			1 658 458,07	1,60
ABB LTD-NOM	CHF	22 594	1 069 004,11	1,03
KONE B	EUR	10 318	524 567,12	0,51
VAT GROUP LTD	CHF	197	64 886,84	0,06
<b>Papiers</b>			647 960,22	0,62
STORA ENSO OYJ-R	EUR	28 873	251 599,32	0,24
UPM KYMMENE OYJ	EUR	16 047	396 360,90	0,38
<b>Participation et promotion immobilières</b>			871 072,56	0,84
SWISS PRIME SITE REIT	CHF	7 666	871 072,56	0,84
<b>Pharmacie</b>			8 807 088,49	8,49
ASTRAZENECA PLC	GBP	20 881	2 808 087,16	2,71
BIOVITRUM	SEK	13 204	349 731,32	0,34
GSK PLC	GBP	82 143	1 435 060,84	1,38
MERCK KGAA	EUR	375	47 475,00	0,05
NOVARTIS AG-NOM	CHF	27 306	2 795 311,58	2,69
ORION NEW B	EUR	673	36 920,78	0,03
SANOFI	EUR	9 166	934 198,72	0,90
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	8 069	400 303,09	0,39
<b>Pneus</b>			606 780,02	0,58
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	18 722	606 780,02	0,58
<b>Produits alimentaires</b>			1 829 880,21	1,76
ASSOCIATED BRITISH FOODS	GBP	3 815	87 072,35	0,08
DANONE SA	EUR	17 235	1 220 927,40	1,18
KERRY GROUP A	EUR	5 151	498 616,80	0,48
ORKLA ASA	NOK	2 296	23 263,66	0,02
<b>Produits de beauté</b>			1 075 177,60	1,04
LOREAL SA	EUR	3 136	1 075 177,60	1,04
<b>Produits de soin personnel</b>			2 107 026,79	2,03
ESSITY AB	SEK	18 541	487 673,74	0,47
UNILEVER	GBP	29 396	1 619 353,05	1,56
<b>Produits ménagers durables</b>			323 255,46	0,31
HENKEL KGAA	EUR	4 154	276 448,70	0,27
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	637	46 806,76	0,04

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
<b>Réassurance</b>			1 890 067,90	1,82
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	993	578 323,20	0,56
SWISS RE AG	CHF	8 358	1 311 744,70	1,26
<b>Restaurants et bars</b>			356 662,92	0,34
COMPASS GROUP PLC	GBP	11 547	352 267,32	0,34
SODEXO	EUR	74	4 395,60	-
<b>SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail</b>			492 328,00	0,47
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	6 320	492 328,00	0,47
<b>Semi conducteurs</b>			717 446,08	0,69
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	19 104	580 666,08	0,56
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 839	136 780,00	0,13
<b>Services d'appui professionnels</b>			339 751,16	0,33
BUNZL	GBP	9 586	339 751,16	0,33
<b>Services de sécurité</b>			228 596,60	0,22
SGS LTD	CHF	2 485	228 596,60	0,22
<b>Services de transport</b>			1 581 163,08	1,52
AENA SME SA	EUR	1 848	400 276,80	0,38
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	29 911	1 180 886,28	1,14
<b>Services médicaux</b>			56 504,56	0,05
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	1 148	56 504,56	0,05
<b>Services multiples aux collectivités</b>			1 492 903,29	1,44
ENGIE SA	EUR	43 100	777 308,50	0,75
NATIONAL GRID PLC	GBP	59 321	715 594,79	0,69
<b>Télécommunications filaires</b>			3 218 449,18	3,10
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	4 003	131 418,49	0,13
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	56 348	1 928 228,56	1,86
SWISSCOM N	CHF	278	148 198,80	0,14
TELE2 B	SEK	26 445	330 358,39	0,32
VODAFONE GROUP	GBP	780 882	680 244,94	0,65
<b>Transport par camions</b>			307 021,89	0,30
DSV A/S	DKK	1 719	307 021,89	0,30
<b>Véhicules commerciaux et camions</b>			1 138 596,44	1,10
VOLVO AB-B SHS	SEK	42 137	1 138 596,44	1,10
<b>Voyage et tourisme</b>			736 866,00	0,71
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	10 452	736 866,00	0,71
<b>Total</b>			<b>103 294 881,17</b>	<b>99,54</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

### Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Montant de l'exposition en Euro (*)					
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
STOXX EURO ESG 0625	23	-	11 650,00	446 660,00
<b>Sous total</b>		-	<b>11 650,00</b>	<b>446 660,00</b>
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Swaps</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Total</b>		-	<b>11 650,00</b>	<b>446 660,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-
<b>Options</b>				
<b>Sous total</b>		-	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
<b>Futures</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Options</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Swaps</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Autres instruments</b>				
Sous total		-	-	-
<b>Total</b>		-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
<b>Futures</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Options</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Swaps</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Autres instruments</b>					
Sous total		-	-	-	
<b>Total</b>		-	-	-	

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
<b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>	<b>103 294 881,17</b>
<b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-11 650,00
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
<b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs (+)</b>	<b>551 693,15</b>
<b>Autres passifs (-)</b>	<b>-58 452,47</b>
<b>Total = actif net</b>	<b>103 776 471,85</b>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Caractéristiques de l'OPC



### Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.  
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

## Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF Acc

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR001400SD18 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 21/03/2025.

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Parts de Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Actions internationales

**Objectifs :** Le Fonds est un OPCVM géré activement.

En souscrivant à AMUNDI Label ISR Actions Europe UCITS ETF - Acc vous investissez dans un OPCVM de gestion active dont l'objectif est d'obtenir une exposition aux grandes et moyennes capitalisations boursières des marchés développés européens tout en améliorant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») dans le processus de sélection et d'analyse des titres du portefeuille par rapport à l'indice MSCI Europe Index (l'« Indicateur de Référence »).

L'Indicateur de Référence du Fonds est l'indice MSCI Europe index, libellé en euro, dividendes nets réinvestis (net return), c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets d'impôts et de taxes versées par les actions qui le composent. Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement Disclosure. Le Fonds respecte les contraintes du label Investissement Socialement Responsable (« ISR »), dont il bénéficie.

L'univers d'investissement du FCP se compose des titres de l'indice MSCI Europe (l'« Univers d'Investissement »).

A partir de cet Univers d'Investissement, le FCP met en œuvre une stratégie ISR fondée sur la combinaison systématique des approches suivantes :

- Une approche d'exclusions normatives et sectorielles sur la base de critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux tels que décrits au sein de son prospectus. Le FCP appliquera également les exclusions relatives aux indices Alignés Accords de Paris de la réglementation EU Climate Benchmarks, et celles relatives à sa Politique d'Investissement Responsable d'Amundi;
- Une approche en « sélectivité » : Réduction d'au moins 30% des titres de l'Univers d'Investissement sur la base de leur notation ESG et des exclusions décrites précédemment ;
- Une approche de réduction de l'écart de performance ex-ante entre le FCP et son Indicateur de Référence (« Tracking Error ») avec « amélioration d'impact » : Le gérant mettra en œuvre un processus d'optimisation systématique visant à minimiser la Tracking Error qui devrait être comprise dans une fourchette de 1% à 3% en conditions normales de marché et à limiter les déviations sectorielles du portefeuille par rapport à l'Indicateur de Référence. Ce processus prendra en compte des critères financiers tels que l'historique des prix, leur volatilité, les coûts de transaction, la corrélation entre les actifs ou encore la pondération des titres de l'Indicateur de Référence). Il en résultera une ré pondération des titres du portefeuille du FCP.

Les limites de l'approche retenue sont décrites dans le prospectus du FCP au travers des facteurs de risque tels que le risque en matière de durabilité. Le score ESG des sociétés est calculé par Amundi à partir de données brutes, de modèles et d'estimations recueillis/calculés selon des méthodes propres à chaque prestataire. En raison du manque d'uniformisation et du caractère unique de chaque méthodologie, les informations fournies peuvent se révéler incomplètes.

Le Fonds pourra conclure des opérations de prêts et emprunts temporaires de titres. Des instruments financiers à terme (« IFT ») pourront également être utilisés à titre de couverture.

Le taux de couverture extra-financier représente plus de 90% des titres qui composent l'Univers d'Investissement.

L'Indicateur de Référence est disponible sur [msci.com](http://msci.com).

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ "U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.com](http://www.amundi.com) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Dépositaire :** SOCIETE GENERALE.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

		Période de détention recommandée : 5 ans	
		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€4 520	€3 740
	Rendement annuel moyen	-54,8%	-17,9%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 610	€9 060
	Rendement annuel moyen	-13,9%	-2,0%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 620	€13 610
	Rendement annuel moyen	6,2%	6,4%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€14 150	€18 620
	Rendement annuel moyen	41,5%	13,2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 13/03/2025

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€22	€150
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,2%	0,2%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,59% avant déduction des coûts et de 6,36% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	20,00 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,02% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	2,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 18:00 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Établissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performances passées** : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Information SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Amundi Label ISR Actions Europe UCITS ETF  
 Identifiant d'entité juridique : 9695002F4K6M83590128

### Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**   **X Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de <b>84,54 %</b> d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif d'investissement du produit est de répliquer un Indice, qui est basé sur un Indice Parent. À chaque date de rééquilibrage de l'indice, au moins 20 % des composants de l'indice parent ont été supprimés sur la base de critères de durabilité, entre autres, une notation environnementale, sociale et de gouvernance ("ESG").

Les indicateurs de durabilité

- Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

A la fin de la période, le score MSCI ESG de l'indice est : **7.761**.

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.

- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/04/2024 au 31/03/2025**

Investissements les plus importants	Secteur	Sous-secteur	Pays	% d'actifs
SAP SE / XETRA	Technologies de l'info.	Logiciels & Services Informatiques	Allemagne	3,11 %
ASML HOLDING NV	Technologies de l'info.	Semi-conducteurs & Equipement de fabrication	Pays-Bas	2,76 %
ASTRAZENECA GBP	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la	Royaume-Uni	2,71 %

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

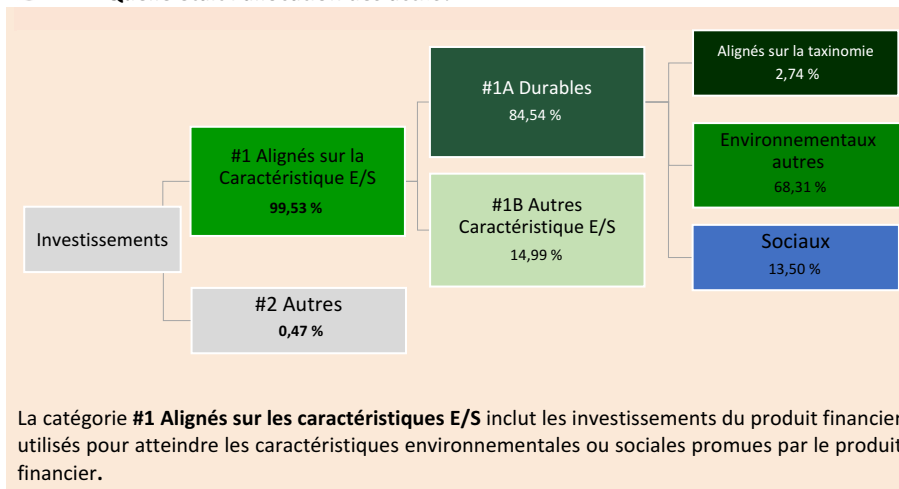
NOVARTIS AG-REG	Santé	Vie Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Suisse	2,69 %
HSBC HOLDING PLC GBP	Finance	Banques	Royaume-Uni	2,53 %
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Danemark	2,49 %
SIEMENS AG-REG	Industrie	Biens d'équipement	Allemagne	2,27 %
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	Services télécom	Allemagne	1,86 %
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Finance	Assurance	Suisse	1,71 %
BANCO SANTANDER SA MADRID	Finance	Banques	Espagne	1,59 %
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	Biens d'équipement	France	1,58 %
UNILEVER PLC (GBP)	Conso non Cyclique	Produits ménagers, hygiène et beauté	Royaume-Uni	1,56 %
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	Chimie	France	1,46 %
ENEL SPA	Services publics	Services publics d'électricité	Italie	1,39 %
GSK PLC	Santé	Pharmacie, Biotech. & Sciences de la Vie	Royaume-Uni	1,38 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Secteur</i>	<i>Sous-Secteur</i>	<i>% d'actifs</i>
<i>Industrie</i>	<i>Biens d'équipement</i>	<i>13,59 %</i>
<i>Santé</i>	<i>Pharmacie, Biotech. &amp; Sciences de la Vie</i>	<i>12,62 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Banques</i>	<i>11,60 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Assurance</i>	<i>7,03 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Alimentation, Boisson &amp; Tabac</i>	<i>5,56 %</i>
<i>Finance</i>	<i>Services financiers</i>	<i>4,38 %</i>
<i>Matériaux</i>	<i>Chimie</i>	<i>3,88 %</i>
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Biens de conso. durables &amp; vêtement</i>	<i>3,82 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Semi-conducteurs &amp; Equipement de fabrication</i>	<i>3,45 %</i>
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Produits ménagers, hygiène et beauté</i>	<i>3,38 %</i>
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Logiciels &amp; Services Informatiques</i>	<i>3,20 %</i>

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

<i>Services de communication</i>	<i>Services télécom</i>	3,10 %
<i>Industrie</i>	<i>Services commerciaux &amp; professionnels</i>	2,53 %
<i>Services publics</i>	<i>Services publics d'électricité</i>	2,41 %
<i>Santé</i>	<i>Services &amp; Equipements de Santé</i>	2,33 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Services à la consommation</i>	1,94 %
<i>Industrie</i>	<i>Transports</i>	1,82 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Consumer Discretionary Distribution &amp; Retail</i>	1,78 %
<i>Conso Cyclique</i>	<i>Automobiles &amp; Composants</i>	1,78 %
<i>Matériaux</i>	<i>Métaux et mines.</i>	1,50 %
<i>Services publics</i>	<i>Multi-Utilitaires</i>	1,44 %
<i>Services de communication</i>	<i>Médias et Divertissement</i>	1,43 %
<i>Conso non Cyclique</i>	<i>Consumer Staples Distribution &amp; Retail</i>	1,33 %
<i>Services publics</i>	<i>Services d'eau</i>	0,84 %
<i>Immobilier</i>	<i>Foncières / Développeurs immobiliers</i>	0,84 %
<i>Technologies de l'info.</i>	<i>Technologie, Matériel et équipement</i>	0,82 %
<i>Matériaux</i>	<i>Papier et Industrie du Bois</i>	0,62 %
<i>Immobilier</i>	<i>REITs</i>	0,47 %

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Matériaux	Contenants et emballages	0,03 %
Services publics	Producteurs indépendants d'électricité et d'électricité renouvelable	0,01 %
Autres	Autres	0,00 %
Liquidités	Liquidités	0,47 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 2,74 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup>?**

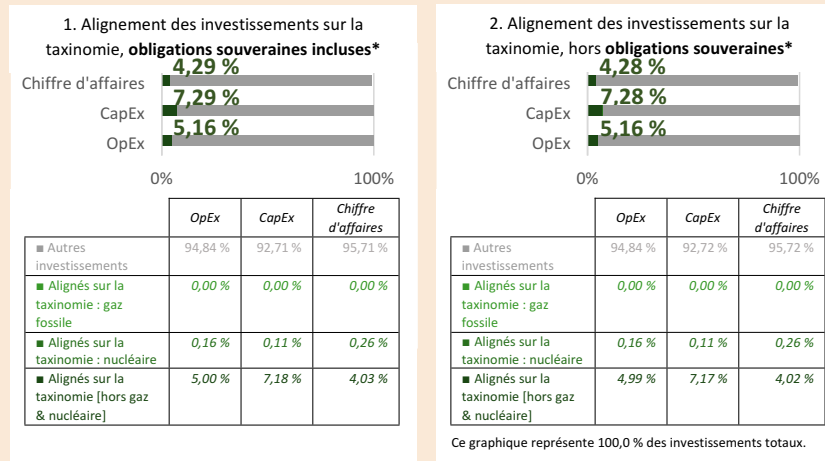
- Oui:
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

produit financier  
à investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 31/03/2025, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,17 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,96 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Il s'agit du premier rapport périodique SFDR réalisé pour ce compartiment.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non alignée sur la taxinomie était de 68,31 % à la fin de la période.

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

La part des investissements durables sur le plan social était de **13,50 %** à la fin de la période.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



## Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Les éléments contraignants de la méthodologie de l'indice garantissent que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées à chaque date de rééquilibrage. La stratégie du produit s'appuie également sur des politiques d'exclusions systématiques (normatives et sectorielles) comme décrit plus en détail dans la politique d'investissement responsable d'Amundi.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée.

### ● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?*

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit se sont globalement alignés sur ceux de l'Indice.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?*

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. En conséquence, les indicateurs de durabilité du produit ont globalement affiché des performances conformes à celles de l'Indice.

### ● *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?*

# AMUNDI LABEL ISR ACTIONS EUROPE UCITS ETF

Ce produit est géré passivement. Sa stratégie d'investissement consiste à répliquer l'Indice tout en minimisant l'erreur de suivi associée. Une comparaison de l'indice répliqué par le produit par rapport à son indice parent est détaillée dans la section « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ».

## MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

---

**Amundi**  
Investment Solutions

**La confiance, ça se mérite**